



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Loiret

INSTITUT DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
Le service formation professionnelle de la CMA du Loiret

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE



Code CPF : contacter la CMA

Public concerné

- > Artisan
- > Salarié
- > Demandeur d'emploi

Objectifs de la formation

- Maîtriser les techniques d'hygiène et de soins capillaires
- Maîtriser les techniques de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable, et de coiffage
- Concevoir et réaliser des coiffures personnalisées.
- Assurer l'animation et la gestion du personnel
- Assurer la vente et le développement des produits et des services
- Participer à la gestion administrative et financière de l'entreprise.

Le titulaire du BP Coiffure est un professionnel hautement qualifié, qui exerce son activité comme employeur ou salarié, dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux.

Il peut occuper des postes de chef d'entreprise, directeur technique, manager, chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

+ d'info

Léa DUBIEL ☎ 02 38 62 18 54

✉ l.dubiel@cma-loiret.fr



Modalités de la formation

Durée : 480 heures sur 2 années scolaires

> Matières enseignées

- Création, couleur, coupe, coiffage
- Modification durable de la forme
- Coiffure événementielle
- Coupe homme et entretien du système pilo-facial
- Vente conseil
- Management et gestion d'un salon
- Sciences : biologie, physique, chimie
- Technologies
- Arts appliqués à la profession
- Expression française et ouverture sur le monde.

Frais d'inscription

Coût public artisanal : 200 € / an

Coût autre public : 2 880 € / an

Financement

Pour connaître les modalités de financement et/ou les dispositifs de prise en charge en fonction de votre statut, contactez notre conseillère.

SESSION
DE SEPTEMBRE À JUIN

MAJ 22/05/2019

Lieu de formation

INSTITUT DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

44 rue du Faubourg Bourgoigne • 45000 ORLEANS

☎ 02 38 68 08 68 • www.cma-45.fr





Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Loiret

INSTITUT DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
Le service formation professionnelle de la CMA du Loiret

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE



Prérequis

Etre titulaire du diplôme du CAP COIFFURE

Méthodes et moyens pédagogiques

Pédagogie active et ludique : formation pratique qui alterne des études de cas réels, des simulations et des entraînements aux méthodes de motivation. Identification pour chaque stagiaire des points forts et des axes de travail. Un apport méthodologique est apporté afin que le stagiaire dispose de référentiels directement applicables.

Documents remis

Un support de cours sur les outils et les méthodes est remis à chaque stagiaire.

Formateurs

Emmanuelle ENGRAND : formatrice en travaux pratiques coiffure, technologie vente, titulaire du diplôme du Brevet de Maîtrise Coiffure niveau III, jury d'examen national BM validé APCMA, artisan coiffeur.

Moussa LY : formateur de gestion management, diplômé du Master Droit, économie, gestion à finalité professionnelle mention droit et administration publique et territoriale, spécialité conseil politique et communication

Mehdi KARRAY : formateur de biologie, physique, chimie, diplômé du Brevet de Maîtrise Coiffure niveau III.

Jamel BENHARRATS : formateur de français et ouverture sur le monde, diplômé d'une Maîtrise Géographie.

Nathalie DEBAECKER : formatrice d'arts appliqués, diplômée du DNAP (diplôme national d'arts et techniques)

Dispositif d'information et de positionnement des stagiaires

Un entretien individuel est proposé pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orienter vers un parcours de formation adapté.

Prise en compte de l'appréciation des stagiaires

A l'issue de la formation, chaque stagiaire complète une enquête de satisfaction sur le déroulement de la formation. A partir des enquêtes, un bilan pédagogique synthétique de la formation est établi. Une enquête de satisfaction en ligne est également à remplir via notre outil « FORMAEVA ».

+ d'info

Léa DUBIEL ☎ 02 38 62 18 54

✉ l.dubiel@cma-loiret.fr



SESSION
DE SEPTEMBRE À JUIN

MAJ 22/05/2019

Lieu de formation

INSTITUT DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

44 rue du Faubourg Bourgoigne • 45000 ORLEANS

☎ 02 38 68 08 68 • www.cma-45.fr





Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Loiret

INSTITUT DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
Le service formation professionnelle de la CMA du Loiret

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE



Livret d'Accueil / Règlement intérieur

Il est remis au stagiaire un livret d'accueil et le règlement intérieur en début de formation. Ce règlement est affiché à la cafétéria et dans le hall d'accueil.

Evaluation, validation du diplôme / Réussite à l'examen

La formation est validée par l'obtention du Brevet Professionnel Coiffure, diplôme de niveau IV (code RNCP : 151727). Un relevé de notes d'examen est adressé à chaque stagiaire par l'Académie d'Orléans Tours. Le taux de réussite à l'examen 2017 est de 33 %.

Suivi post-formation

Un suivi individuel est proposé. Les formateurs interviennent pour aider chaque stagiaire à mettre en place les outils et les méthodes étudiés.

Promotion sociale / Contrat de professionnalisation

Promotion sociale : personne titulaire du CAP Coiffure, sans condition d'âge ou justifiant de 5 années d'expérience dans le métier. 480 heures sur 2 ans, à raison de 8 h de cours / semaine (le lundi).

Contrat de professionnalisation : jeune de 16 à 25 ans, demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus (sans condition d'âge s'il est inscrit depuis plus d'un an sur la liste des demandeurs d'emploi), bénéficiaire d'un minimum social, personne sortant d'un Contrat unique d'insertion.

480 heures sur 2 ans, à raison de 8 h de cours / semaine (lundi), le reste de la semaine s'exécutant en entreprise (complément de 248 h avec un organisme extérieur).

Les taux de rémunération varient en fonction d'âge et du niveau de formation. Ils peuvent être majorés suivant les dispositions conventionnelles ou contractuelles.

NIVEAU DE FORMATION	-21 ans	DE 21 A 25 ANS	26 ANS ET PLUS
Inférieur au Bac professionnel ou titres professionnels équivalents	55 % du SMIC	70 % du SMIC	Minimum SMIC ou 85 % du salaire conventionnel
Qualification au moins égale à celle d'un bac professionnel ou d'un titre à finalité professionnelle de même niveau	65 % du SMIC	80 % du SMIC	Minimum SMIC ou 85 % du salaire conventionnel

Financement

Pour connaître les modalités de financement et/ou les dispositifs de prise en charge en fonction de votre statut, contactez notre conseillère.

Contact

Institut des Métiers et de l'Artisanat
Service Formation Professionnelle de la CMA du Loiret
44 rue du Faubourg Bourgoigne 45000 ORLEANS

N° SIRET : 184 500 023 00033

N° déclaration d'existence : 2445P001445

+ d'info

Léa DUBIEL ☎ 02 38 62 18 54

✉ l.dubiel@cma-loiret.fr



SESSION
DE SEPTEMBRE À JUIN

MAJ 22/05/2019

Lieu de formation

INSTITUT DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

44 rue du Faubourg Bourgoigne • 45000 ORLEANS

☎ 02 38 68 08 68 • www.cma-45.fr

